

Procès Verbal de la Réunion du conseil de l'Ed  
du 18 juin 2013

Présents :

Thibault BARRIER, Philippe BÜTTGEN, Chantal COLLET, Dimitri EL MURR, Geneviève FRAISSE, Jean GAYON, Laurent JAFFRO, Chantal JAQUET, Annick JAULIN, Ramine KAMRANE, Max KISTLER, Sandra LAUGIER, Bastien LESAGE, Jeanne-Marie ROUX, Jean SALEM

Procuration :

Stéphanie ROZA procuration à Jeanne-Marie ROUX,

Absents :

Bernadette BENSAUDE-VINCENT, Jean-Christophe BROCHIER, Bertrand HIRSCH, Otto PFERSMANN

Le conseil débute à 9h05

Ordre du jour

*Approbation du précédent PV :*

Aucune modification n'étant demandée, le PV du conseil du 4 février est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

*Informations de la directrice :*

La directrice rend compte des résultats de la commission des thèses concernant l'examen des dérogations. Trois doctorants inscrits de longue date, dont deux n'ayant pas envoyé de dossier, ont été radiés. Quatre doctorants inscrits depuis une dizaine d'années n'ont pas obtenu de dérogation et sont invités à soutenir avant la fin de l'année. Les doctorants qui n'ont pas rendu leur dossier (rapport d'avancement pour la quatrième et la cinquième année ou dossier de dérogation au-delà de la cinquième année) verront leur inscription bloquée tant qu'ils ne régulariseront pas leur situation. Pour les contrats doctoraux Paris Nouveaux Mondes du Pres HeSam, peu de dossiers de candidatures (5) ont été transmis à l'école doctorale ; deux candidats ont été présélectionnés par la commission des thèses et seront auditionnés.

Chantal Jaquet présente la demande de rattachement de Judith Revel à l'école doctorale de philosophie après l'avis favorable rendu par la commission des thèses et met la motion au vote.

La demande adoptée à l'unanimité des présents (16 personnes)

Chantal Jaquet précise que le nombre des contrats doctoraux qui seront alloués à l'école doctorale sera en principe de 6. Le nombre de missions d'enseignements en revanche n'est pas connu.

Les contrats doctoraux sur contingent présidentiel seront maintenus et seront probablement au nombre de 10. L'école doctorale de philosophie aura le droit de présenter deux candidats. Le collège des écoles doctorales propose qu'à l'avenir, les doctorants inscrits en première année et particulièrement méritants puissent être sélectionnés pour ces contrats doctoraux sur contingent présidentiel. Cette mesure devant être validée par le conseil scientifique, l'école doctorale de philosophie présentera pour cette année les deux premiers candidats qui seront retenus sur la liste complémentaire des contrats doctoraux internes.

La directrice fait ensuite le bilan des résultats des appels à projets présentés dans le cadre du collège des écoles doctorales

2 projets présentés sur 3 ont été retenus ;

Le projet de séminaire international avancé de Philosophie de la médecine, responsables : Marie Darrason/ Hélène Richard/Mael Lemoine/ Jean Gayon, : 5000 euros

Les journées d'étude modalisations du réel, association Zétésis, responsable Esther Rogan : 1600 euros.

Thibault Barrier et Jeanne-Marie Roux présentent un bilan des « Doctorales » 2013 au conseil qui apprécie la réussite de ces journées.

#### *Examen des appels à projets.*

Les trois projets déjà communiqués au membre du conseil sont passés en revue. Ils sont présentés par les doctorants de Phico.

Le premier projet (Philosophie du langage au prisme des études de genre) est présenté par Julienne Flory et Mona Gérardin Laverge. Sandra Laugier, directrice de thèse de ces deux doctorantes apporte des explications sur le sujet. La somme demandée est de 2000 euros

La demande d'allocation de 500 euros à la publication des actes suscite des réserves au sein de conseil qui a pour politique de ne pas subventionner les publications, compte tenu de leur grand nombre.

Chantal Jaquet propose d'allouer 1500 euros sur les 2000 demandés par les promoteurs du projet.

La proposition est mise au vote.

Sandra Laugier ne prend pas part au vote. Le projet est adopté à l'unanimité des votants (15 personnes)

Le second projet d'un montant de 1000 euros (Décision politique et vérité) est présenté par Elodie Djordjevic et Adeline Barbin. Laurent Jaffro souligne le sérieux de l'organisation, notamment en ce qui concerne la sélection des intervenants. Chantal Jaquet fait observer que le projet est bien présenté et répond parfaitement aux critères définis par l'école doctorale.

La demande est mise au vote. Le projet est adopté à l'unanimité des présents (16 personnes) et une aide de 1000 euros sera allouée.

Le troisième projet d'un montant de 710 euros (Journée doctorale de philosophie politique contemporaine), présenté par Raïssa Maillard et Juliette Roussin, est jugé moins abouti. Il ne correspond encore qu'imparfaitement aux exigences fixées par l'ED: la liste des participants n'est pas définie et il manque l'ouverture vers d'autres équipes. La directrice propose que le projet soit représenté en septembre, après révision. La motion est adoptée à l'unanimité des présents (16 personnes)

#### *Questions diverses*

Chantal Jaquet fait remarquer au conseil que suite à la démission de Marwan Rashed, un membre extérieur doit être désigné à la rentrée prochaine.

Les représentants des doctorants souhaitent que ces derniers puissent voter par procuration ou par correspondance lors des élections pour la désignation de leurs

représentants au sein du conseil. Chantal Jaquet propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil en septembre. En attendant il est convenu d'examiner l'aspect juridique du problème et de consulter les services centraux à ce sujet pour voir ce qui est possible.

Thibault Barrier propose l'établissement d'une « fiche d'accueil », sorte de vademecum à remettre aux étudiants qui viennent d'entrer en doctorat afin de les guider dans leurs démarches administratives.

Il est convenu que les représentants proposent un projet en la matière.

Les représentants des doctorants souhaitent aussi que des journées de suivi de thèse, notamment des soutenances blanches soient mises en place pour les volontaires afin d'accompagner les doctorants le long de leur travail de rédaction de thèse. Chantal Jaquet leur fait remarquer que le conseil n'a nulle autorité pour imposer une telle charge de travail aux professeurs et ne peut se substituer aux équipes. Elle ne peut faire que des recommandations à ce sujet. Jeanne-Marie Roux précise que cette charge correspondrait à une réunion par doctorant en amont de la thèse.

Jean Salem souligne que les charges éducatives et administratives imposées aux enseignants interdisent de telles entreprises.

Jean Gayon demande que l'université prenne en compte l'encadrement des doctorants dans les charges de service comme elle s'y était engagée.

Le conseil est levé à 10h 10.